

Compte rendu de la séance du jeudi 29 juillet 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Michel GARINO

Ordre du jour:

Vente de la parcelle B853 à Maurice Garraud au prix de un euro.

Annulation de la servitude sur les parcelles C340 et C338

Attribution de compensation 2021

Divers :

Révision des horaires et jours d'ouverture de la Poste

Actualisation des Tarifs API

Equipements pour l'école

- Demande de Monsieur le Maire, annulation de la délibération concernant l'attribution de compensation 2021, en raison d'un manque d'information. Celle ci est reportée au prochain conseil.

Le report est accepté à l'unanimité

- Concernant la Vente de la parcelle B853 à Maurice Garraud au prix de un euro et l'annulation de la servitude sur les parcelles C340 et C338 celle ci ce vote en une délibération.

Délibérations du conseil:

Vente de la parcelle B853 et annulation de la servitude sur C340 et C338 (2021_050)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

2017-058 : Constitution d'une servitude d'épandage sur la parcelle C n°338

2017-059 : Acquisition parcelle B n°853 moyennant l'euro symbolique

2019-082 : Parcelle b 853 : vente ou restitution à Mr GARRAUD

2020-054 : Maison GARRAUD : Autorisation donné au Maire ou un Adjoint pour signer document rectifiant l'acte

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à vendre au profit de Monsieur GARRAUD la parcelle située à ROCLES (ARDÈCHE) 07110 Lieudit Laugeire.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu dit	Surface	Nature
B	853	LAUGEIRE	00 ha 15 a 35 ca	Terre

Au prix de UN EURO (1,00 EUR)

- à procéder à l'annulation de la servitude réelle et perpétuelle d'épandage constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alain TROFIMOFF-GOTIS en date du 30 novembre 2017 publié au service de la publicité foncière de PRIVAS le 12 décembre 2017, volume 2017P numéro 8632.

- FONDS DOMINANT appartenant à Monsieur GARRAUD ; A ROCLES (ARDÈCHE) 07110 Le Village.

Une maison à usage d'habitation avec petit terrain attenant, ladite maison comprenant trois pièces au rez-de-chaussée sur caves voûtées.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu dit	Surface	Nature
C	340	Le Village	00 ha 01 a 38 ca	Sol (maison

- II - FONDS SERVANT appartenant à la Commune A ROCLES (ARDÈCHE) 07110 Le Village.

Une parcelle de terrain

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu dit	Surface	Nature
C	338	Le Village	00 ha 02 a 99 ca	Pré

Cela afin de remettre les parties dans l'état antérieur à la vente de 2017.